

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Renaud BERETTI	X		
3. Lydéric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER	X		
9. Alain HOTIER	X		
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER	X		
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

Autres présents non votants :

BARIL Sylvie	Responsable du service de lutte contre l'isolement
BAUDEL Benjamin	Responsable usages numériques
BORRELY-DUBINI Muriel	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
BOSSAN Emma	Responsable du service juridique et procédures foncières
BOUTGES Sophie	Directrice de l'EHPAD des Grillons
COSTA DE BEAUREGARD	Directrice des affaires juridiques
DIDIER Fabien	Directeur des ressources humaines
FABRE Ingrid	Responsable du service communication
FERNANDEZ Valentin	Administrateur système et réseau
GALLIER Marjorie	Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité
HABOUZIT Matilde	Responsable du service pilotage de la performance et du service système d'information
HUGOT Amandine	Directrice générale adjointe de Grand Lac
LAVAISSIERE Laurent	Directeur Général des Services
MOLLARD Géraldine	Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VIEIRA Bérénice	Juriste

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 mai 2026.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 21 mai 2026 a été transmis le 13 mai 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267308428-20260521-DEL19266-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026

DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2026

Exécutoire le : 26 MAI 2026

Publiée/Notifiée le : 26 MAI 2026

Visée le : 26 MAI 2026

ADMINISTRATION GENERALE

Recours au vote électronique pour les opérations électorales du conseil d'administration du 21 mai 2026

Monsieur le Président informe l'assemblée que plusieurs opérations électorales doivent avoir lieu au cours du conseil d'administration du 21 mai 2026, notamment l'élection du vice-président, du vice-président délégué, des membres de la commission permanente, des membres de la commission d'appel d'offres et des membres de la commission DSP.

Il est proposé d'approuver le recours au vote électronique pour l'ensemble des opérations électorales prévues au conseil d'administration du 21 mai 2026.

Pour la mise en place du vote électronique, un boîtier sera remis à chaque membre du Conseil d'administration en début de séance. Au début de la séance comme en cours de séance, le détenteur d'un pouvoir dûment établi se voit remettre le boîtier de son mandant.

Si, après l'annonce du résultat du vote électronique, un membre du conseil d'administration souhaite d'assurer de l'exactitude de son vote, il doit en faire la demande publiquement auprès du Président avant l'examen de la question suivante. Mention sera faite de sa demande orale et du sens de son vote au procès-verbal de la séance.

Si un membre quitte la séance avant la fin de celle-ci, il peut remettre son boîtier de vote à un autre membre à condition d'établir un pouvoir. Un même membre ne peut donc être détenteur de plus de deux boîtiers de vote électronique.

Si aucun pouvoir écrit n'est établi, le membre doit remettre son boîtier à la secrétaire de séance. S'il s'avère qu'un boîtier de vote électronique est défectueux, le membre concerné le fait savoir immédiatement au Président de séance afin qu'un nouveau boîtier lui soit attribué.

Il est précisé que le système de vote électronique proposé garantit les principes fondamentaux commandant les opérations électorales, et notamment le secret du vote et la sincérité du scrutin.

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APROUVE** le recours au vote électronique pour les opérations électorales du conseil d'administration du 21 mai 2026.

- Conseillers en exercice : 15
- Présents : 15
- Présents et représentés : 15
- Abstentions : 0
- Volants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 21 mai 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Marie RENAUD



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260521-DEL16260-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026

Acte à classer**DELIB269**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-26T10-26-06.00 (MI269979944)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20260521-DELIB269-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Recours au vote électronique pour les opérations électroniques
du conseil d'administration du 21 mai 2026**Date de décision :** 21/05/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. Autres**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [4 DELIB Recours vote
électronique.PDF](#)**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[Conseil_2026-05-
21_Page_de_garde.PDF](#) **Type PJ :** 99_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 18/05/26 à 16:12Par **BORRELY DUBINI ID Muriel****Mis à jour** Date 21/05/26 à 08:24Par **BORRELY DUBINI ID Muriel****Transmis** Date 26/05/26 à 10:26Par **BORRELY DUBINI ID Muriel****Accusé de réception** Date 26/05/26 à 10:31